

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Audréanne Paquin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d9ce1f29417291d52e8db520>

Date d'obtention : 2020-10-09 15:50:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une collaboration entre les intervenants scolaires qui sont en première ligne dans une telle situation, entre le DPCP et le corps policier du territoire. C'est une trousse permettant d'uniformiser les interventions, de clarifier le rôle de chacun et d'agir le plus rapidement possible dans un objectif de bienveillance envers la victime. Suivre à la lettre les étapes de la trousse et ne pas regarder les dites photos sont la base de cette méthode d'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette trousse me permettra d'agir plus rapidement dans une telle situation étant donné la marche à suivre claire et l'absence de zones grises. Je n'aurais pas besoin d'attendre l'autorisation d'une tierce personne avant d'entamer mon intervention, puisque j'aurais la certitude que la trousse Sexto est la bonne chose à faire. Je serais plus confiante dans mes interventions, permettant ainsi aux élèves auprès de qui j'interviendrais d'être rassurés par ma prise en charge.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas blâmer la victime pour ses actes, le côté préventif et éducatif pourra se faire une fois la situation prise en charge. Le cellulaire de l'instigateur doit être rapidement confisqué pour limiter la propagation des images. Les élèves concernés doivent sentir qu'il s'agit d'une situation sérieuse, à ne pas prendre à la légère et qu'il peut y avoir de graves conséquences.